

**MAIRIE DE SOLIGNAC**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 décembre 2022**

Le Conseil Municipal de Solignac s'est réuni à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale du 06 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alexandre Portheault, Maire.

**Présents** : Mmes BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FOURGEAUD,

MM. GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET, CHAZELAS, BRUNET

<b>Nombre des membres du Conseil Municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Absents</b>
19	13	6	0

**Procurations et excusés :**

- Madame GUITARD donne pouvoir à M. GOURINCHAS,
- Madame FERNANDES donne pouvoir à Mme BOURGER
- Madame MOURNETAS donne pouvoir à Mme COIGNAC
- Madame BAYLE donne pouvoir à M. BRUNET
- Monsieur COLDEBOEUF donne pouvoir à Mme FOURGEAUD
- Monsieur LEYRIS donne pouvoir à M. PORTHEAULT

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme BOURGER a été élu secrétaire de séance.

<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Adoption</b>
2022DEL044	Modification de la délibération 2020DEL055 - Rajout d'un tarif de location du Moulin de Quatre pour les particuliers extérieurs à la commune,	<b><u>délibération approuvée à l'unanimité</u></b>
2022DEL045	Répartition indemnité de fonction	<b><u>délibération approuvée à l'unanimité</u></b>
2022DEL046	Convention avec la SMACL pour l'assurance des biens communaux	<b><u>délibération approuvée à 18 voix, Mme Sylvie GUITARD ne prend pas part au vote</u></b>
2022DEL047	Convention avec PROTEXIA/ALLIANZ pour la protection juridique de la collectivité	<b><u>délibération approuvée à 18 voix, Mme Sylvie GUITARD ne prend pas part au vote</u></b>
2022DEL048	Convention avec GENERALI pour l'assurance statutaire	<b><u>délibération approuvée à 18 voix, Mme Sylvie</u></b>

		<b><u>GUITARD ne prend pas part au vote</u></b>
2022DEL049	Extinction de l'éclairage public	<b><u>délibération approuvée à l'unanimité</u></b>
2022DEL050	Autorisation de signature du devis concernant le changement des boitiers de commande de l'éclairage public	<b><u>délibération approuvée à l'unanimité</u></b>

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traité, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et la publication sur le site de la Ville de Solignac, le 13 décembre 2022.

**Le Maire de Solignac,  
Alexandre PORTHEAULT**

